

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

2. Cahier des charges des Grands Prix

Ce cahier des charges s'applique aux Grands Prix et aux Grands Prix Élite. Ces derniers sont désignés pour une année par la ffgolf qui leur attribue une catégorie bonifiée.

ENCADREMENT

La Ligue doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'épreuve :

- Catégories de 0 à 5 en année N-1 : un Arbitre Fédéral et un Arbitre de Ligue au minimum
- Catégories de 6 à 10 en année N-1 et nouveaux Grands Prix : un Arbitre de Ligue au minimum

FORME DE JEU

Épreuve non-fumeur, toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5.

L'épreuve se dispute en stroke play, si un tableau de match play est ensuite organisé, seuls les résultats du stroke play comptent pour le Mérite Amateur.

L'épreuve peut être réservée à un seul sexe.

Même si le champ de joueurs le permet, le club ne doit pas organiser simultanément une autre épreuve sur le même parcours.

Épreuve qualificative : Avec l'accord de sa Ligue, le club peut organiser, moins d'un mois avant le Grand Prix, une épreuve qualificative ouverte, permettant d'attribuer un nombre additionnel de wild cards correspondant à 5% du champ maximal, sans dépasser le quota total de joueurs autorisé.

Champ des joueurs : Lors des inscriptions, le club doit respecter les quotas ci-dessous, qui prévoient un minimum de Dames et, lorsque les séries existent, un maximum de Pros.

À la clôture des inscriptions, si le quota d'un sexe n'est pas entièrement pourvu, les places restantes peuvent être réaffectées à l'autre sexe.

Dans la limite du champ maximal, des joueurs ne répondant pas aux critères pourront se voir attribuer une wild card. Leur répartition est du ressort de la Ligue, qui peut en affecter une partie au club organisateur. La Direction Technique Nationale se réserve par ailleurs le droit d'utiliser directement 3 de ces wild cards pour des joueurs qu'elle aura désignés.

	Nombre minimum* de dames (Hors Wild Cards)	Nombre maximum de joueurs autorisé*		
		Incluant Dames, Pros & Wild Cards	Pros	Wild Cards (Hors épreuve qualificative)
Janvier, février, décembre	21	75*	9	9
Mars	30	108*	12	11
Avril, septembre	33	120*	12	12
Mai, juin, juillet, août	39	144*	15	14
Octobre, novembre	24	96*	9	10

Les organisateurs d'un Grand Prix de deux tours ou plus et organisant les départs des deux premiers tours en deux vagues de deux trous différents (1 et 10 par exemple), pourront utiliser les quotas ci-dessous :

	Nombre minimum de dames (Hors Wild Cards)	Nombre maximum de joueurs autorisé*		
		Incluant Dames, Pros & wild cards	Pros	Wild Cards (Hors épreuve qualificative)
Janvier, février, décembre	24	96*	9	10
Mars	33	120*	12	12
Avril, septembre	36	132*	12	13
Mai, juin, juillet, août	42	156*	15	15
Octobre, novembre	30	108*	12	11

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

* Le fichier « Amplitude France » indique le nombre optimal de joueurs selon le département et la date. Disponible sur l'extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive) et sur le site arbitrage (documents des arbitres).

Une ligue peut appliquer des limites inférieures aux valeurs maximales en fonction des caractéristiques du parcours et de la période de l'année.

Liste officielle : La liste officielle est établie sur la base des valeurs à la date de clôture des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau ci-dessus.

Grands Prix Elite : les joueurs/joueuses seront retenus dans l'ordre suivant :

1. Les joueurs/joueuses classés dans les 2 500 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 2 500 premières du WWAGR pour les Dames ;
2. Le classement au Mérite National Amateur ;
3. L'index ;
4. La date d'arrivée de l'inscription.

Autres Grands Prix : les joueurs/joueuses seront retenus dans l'ordre suivant :

1. Les joueurs/joueuses, inscrits avec une licence étrangère, classés dans les 2 000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1 500 premières du WWAGR pour les Dames ;
2. Le classement au Mérite National Amateur ;
3. L'index ;
4. La date d'arrivée de l'inscription.

Dans tous les cas, le club doit réserver 10 % de son champ aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au Mérite National Amateur ni par leur index (exemple : mai à août : 10 % de 114 Messieurs = 11 et 10 % de 42 Dames = 4). Ces places seront attribuées en appliquant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16, titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer ce quota des 10 %.

Limite d'index : Le club doit fixer une limite d'index qui ne peut être supérieure à 11,4 pour les Messieurs et 14,4 pour les Dames. La limite d'index ne s'applique pas aux joueurs/joueuses retenus par le classement mondial ou par le classement au Mérite National Amateur.

Découpage des séries : Une seule série et une seule marque de départ par sexe (sauf pour les Pros). Un classement spécifique par catégorie d'âge peut être créé.

ORGANISATION SPORTIVE

Tirage des départs : les organisateurs doivent planifier les départs selon le principe des blocs (voir 1.4.4.1 ORGANISATION SPORTIVE). Lorsqu'il existe plusieurs catégories de joueurs (Dames, Messieurs, Pros), les joueurs ou joueuses jouant pour le titre dans leur catégorie devront être regroupés dans les dix derniers départs.

Cut : Pour les compétitions de plus de 2 tours, un cut peut être établi à l'issue du deuxième ou du troisième tour. Si des joueurs professionnels participent, ils ne doivent pas être inclus dans le calcul du cut. En cas d'organisation d'un play-off pour le déterminer, il est recommandé de limiter les groupes à 5 joueurs maximum.

Classement : Le classement du Grand Prix est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte). Si une série « Pro » existe, elle doit faire l'objet d'un classement spécifique.

DROIT D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser au total les valeurs maximales suivantes :

- pour 2 jours de compétition : 90 € ;
- pour 3 jours de compétition : 110 € ;
- pour 4 jours de compétition : 130 € ;
- pour les licenciés ffgolf de 19 à 24 ans (nés entre 2002 et 2007) : 65 € ;

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

- pour les licenciés ffgolf de 18 ans et moins (nés en 2008 ou après) : 50 €.

Le club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

Un joueur, qui possède une licence française, mais qui s'inscrit en tant que non licencié ffgolf à un Grand Prix ne pourra pas bénéficier des réductions tarifaires ci-dessus.

CALCUL DE LA CATEGORIE

La catégorie d'un Grand Prix est déterminée a posteriori, conformément aux principes définis dans le règlement du Mérite National Amateur (§ 6.5 du Vademecum).

Les 5 meilleurs Grands Prix Dames et Messieurs de la saison N-1 selon le nombre de points calculé pour déterminer la catégorie au Mérite Amateur se verront attribuer le label « Elite » pour l'année en cours.

Pour les Grands Prix Élite, tels que définis ci-après, la catégorie sera d'abord calculée, puis **bonifiée de 2 catégories** lors de son intégration au Mérite National Amateur. La catégorie bonifiée ne pourra être meilleure que la catégorie 0 (Ex. : Un Grand Prix Elite calculé en catégorie 4 sera intégré en catégorie 2).

Grands Prix Élite Messieurs 2026	POINTS au MA 2025
Grand Prix de la Biarritz Cup	756
Grand Prix des Landes Hossegor	695
Coupe Frayssineau Mouchy	626
Grand Prix de Moliets	622
Coupe Didier Illouz	584
Grands Prix Élite Dames 2026	POINTS au MA 2025
Coupe Didier Illouz	423
Grand Prix des Landes Hossegor	384
Grand Prix de Moliets	379
Grand Prix de Saint Donat	356
Grand Prix de Saint Germain	350

Il est de la responsabilité des clubs de prévenir par mail (merite@ffgolf.org) la Direction Sportive ffgolf si des joueurs ou joueuses étrangers, non licenciés en France figurent dans le champ des joueurs du Grand Prix (nom, prénom, place au WAGR). Cette démarche devra être effectuée avant le 1^{er} tour du Grand Prix. Au-delà de cette date, les points des joueurs étrangers pourraient ne pas être comptabilisés dans le calcul de la catégorie.

3. Cahier des charges des Grands Prix Jeunes

Ce cahier des charges s'applique aux Grands Prix Jeunes. Pour les Grands Prix Nationaux U12 et Grands Prix Jeunes Majeurs, voir règlements particuliers, ces derniers sont désignés pour une année par la ffgolf.

LIGUE

Le nombre de Grand Prix Jeunes par ligue sera validé chaque année par la Direction Technique Nationale sur proposition de chaque Ligue. La Ligue doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'épreuve au minimum deux arbitres.

CLUB

Un club ne disposant que d'un parcours 9 trous et souhaitant organiser un Grand Prix Jeunes doit d'abord solliciter une dérogation auprès de la Direction Technique Nationale. Avant d'en faire la demande, il doit s'assurer que son parcours dispose bien des distances jeunes recommandées (U12, Benjamins et Minimes).

JOUEUR

En plus des critères spécifiés dans le paragraphe 1.4.4.1 (Conditions de participation), le joueur doit être de catégorie Minimes ou moins.

Limite d'index : Aucune limite d'index ne doit être appliquée.

COMITE DE L'EPREUVE

Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs, un permanent désigné par la ffgolf fera partie du Comité de l'épreuve et sera pris en charge par la ffgolf.

FORME DE JEU

L'épreuve doit se dérouler en formule de jeu score maximum (9 coups par trou).

ORGANISATION SPORTIVE

Épreuve non-fumeur, toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5.

Cadets, chariots électriques et utilisation des appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Classement : Exclusivement et obligatoirement en brut, par sexe et par catégorie, sans classement mixte. En cas de quota U10, le meilleur U10 de chaque sexe doit être récompensé lors de la remise des prix.

Distance de jeu préconisée :

Les distances de jeu doivent être adaptées en fonction de chaque catégorie d'âge et de sexe et elles doivent se rapprocher des distances indiquées dans le paragraphe 3.6-4 du Vademecum.

Grand Prix Jeunes avec un quota de U10 : ils jouent des mêmes repères de jeu que les U12 et doivent apparaître dans le même classement.

Inscription : Les inscriptions des GP Jeunes Majeurs et les GP Nationaux U12 sont gérées par la ffgolf.

Liste d'attente : En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions. Si la catégorie d'âge ne possède aucune liste d'attente, le joueur pourra être remplacé par le 1er joueur de la liste d'attente de n'importe quelle autre catégorie au choix du Comité de l'épreuve.

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, le club devra dès la partie de reconnaissance officielle mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50 m, 100 m, 150 m calculé à partir du début du green.

Champ des joueurs : Lors des inscriptions, le club doit respecter pour chaque catégorie d'âge et de sexe les quotas ci-dessous.

Le quota du nombre de joueurs par catégorie doit être indiqué dans le règlement de l'épreuve.

Dans les limites du champ maximum, des joueurs ne répondant pas aux critères pourront se voir attribuer une wild card. Leur répartition est du ressort de la Ligue qui peut en affecter une partie au club organisateur. Cette répartition s'effectue indépendamment des catégories.

Le club, en accord avec sa Ligue, a la possibilité de réserver des places pour des U10. Ces places ne doivent pas être comptabilisées dans le quota des U12.